

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE CONSTANTINE 3



Vice Rectorat

de la Formation Supérieure des premier et deuxième cycles, la formation continue
et les diplômes, et la formation supérieure de graduation

GUIDE DE PRESENTATION D'UN MEMOIRE DE MASTER

Année Universitaire 2014/2015

Préambule

Les modalités d'élaboration et de soutenance du mémoire de master sont fixées par l'arrêté 362 du 9 juin 2014 qui précise notamment :

- L'objectif du mémoire de master : « *développer chez le candidat, des capacités de démonstrations et de raisonnement scientifique, de synthèse, d'interprétation des résultats d'événements et de faits, et de transcription de ces résultats sous une forme exploitable* » (article2)
- Les thèmes des mémoires de master : « *Ils doivent être définis pour répondre à des objectifs pédagogiques de formation d'une part et à des objectifs de recherche et de développement économique et social, d'autre part* » (article3)
- Les thématiques proposées : « *Le comité scientifique du département valide les thèmes de mémoires proposés, dans le cadre du master, par l'équipe de formation, et les porte à la connaissance des étudiants par voie d'affichage et de tout autre support d'information* » (article4)

- *Le mémoire de Master doit faire l'objet d'une soutenance publique* (article 7).

Par ailleurs, l'article 6 du même arrêté précise que *le mémoire de master doit être sanctionné par l'élaboration d'un document dont la forme et la consistance doivent être fixées par l'équipe de formation*. Dans ce but, ce guide vient détailler la forme et la consistance du mémoire de master à savoir : la présentation de la page de garde, les résumés, la bibliographie, le caractère et la taille de l'écriture, la présentation des figures et tableau...

Règles de présentation formelle du mémoire

Le mémoire ne doit pas dépasser **50 à 80 pages**. La rédaction doit se faire entièrement en Arabe, en Français ou en anglais. Elle doit être claire et concise et doit répondre aux règles de syntaxe, de l'orthographe et de la ponctuation.

Caractères, interligne, marges

Police : « Times New Roman »,

Marges : 2.5 cm à gauche, en haut, à droite et en bas.

Interligne : 1,5

Tailles des caractères d'écriture:

- Corps de texte 12
- Titre de chapitre 14 en gras
- Titre des Sections et sous section 12 en gras
- Notes de bas de page 10

Les paragraphes doivent être justifiés.

Pagination

Toutes les pages comptent dans la pagination. Les pages qui précèdent l'introduction sont numérotées en chiffres romains. Les pages de garde, du titre, des dédicaces, des remerciements sont comptées mais ne sont pas numérotées.

De la première page de l'introduction jusqu'à la dernière page des annexes, la numérotation se fait en chiffres arabes.

Le numéro de page doit être centré en bas de page.

Ordre et contenu du mémoire

1	Couverture (rigide)	Obligatoire
2	Page garde (page blanche)	Obligatoire
3	Page de titre (copie de la couverture)	Obligatoire
4	Page de Dédicaces	Facultatif
5	Page de Remerciements	Souhaitable
6	Table des matières	Obligatoire
7	Table des illustrations (liste des tableaux, liste des figures, liste des photos,...)	Obligatoire
8	Liste des sigles, liste des abréviations	Obligatoire
9	Le corps du texte De l'Introduction à la conclusion générale	Obligatoire
10	Bibliographie	Obligatoire
11	Annexes	Facultatif
12	Couverture (4ème couverture avec résumés et mots clés)	Obligatoire

Couverture ou page de titre

**REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE CONSTANTINE 3



FACULTE / INSTITUT

DEPARTEMENT

N° d'ordre :... ..

Série :... ..

Mémoire de Master

Filière :

Spécialité :

TITRE

Sous titre

Dirigé par:

Présenté par :

Nom Prénom

Nom(s) Prénom(s)

Grade

Année Universitaire 0000/0000.

Session : (juin ou septembre)

Taille des caractères de la couverture :

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE	Majuscule, en gras, Taille de la police 12
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Majuscule, en gras, Taille de la police 12
UNIVERSITE	Majuscule, en gras, Taille de la police 12
FACULTE / INSTITUT	Majuscule, Taille de la police 14, Gras
DEPARTEMENT	Majuscule, Taille de la police 12, Gras
MEMOIRE DE MASTER	Minuscule, Taille de la police 12, Gras
FILIERE ET SPECIALITE	Minuscule, Taille de la police 12, Gras
TITRE ET SOUS-TITRE	majuscule gras taille 16 minuscule gras taille 12
NOM- PRENOM DE(S) L'ETUDIANT(S)	Prénom en minuscule NOM patronymique en majuscule en gras, taille 12
NOM-PRENOM GRADE DE L'ENCADREUR	Prénom en minuscule NOM patronymique en majuscule en gras, taille 12 grade de l'encadreur en minuscule, taille 12
ANNEE UNIVERSITAIRE	0000/0000. Taille 12
SESSION DE LA SOUTENANCE	Juin ou septembre taille 12

Table des matières

La table des matières comprend, selon l'ordre d'apparition dans le mémoire, les titres des chapitres, les sections et les sous sections avec la pagination correspondante.

Liste des figures et liste des tableaux

Elles indiquent les numéros et le titre complet des figures ou des tableaux et leurs pages d'apparition dans le texte.

Liste des sigles et abréviations.

Elle présente dans l'ordre alphabétique les sigles et les abréviations avec leur signification.

Corps du texte

Introduction : présente le contexte de la recherche, l'état de l'art (bilan de la connaissance), la problématique et la méthodologie.

Développement du mémoire: présente le développement théorique, la méthodologie, les analyses et les discussions des résultats.

Conclusion Générale: récapitule les principaux résultats, met l'accent sur la contribution de la recherche à la connaissance, identifie ses limites et ses contraintes et se termine par des perspectives et des pistes de recherche.

Bibliographie

Toute recherche est basée sur les travaux antérieurs qui sont exprimés dans la liste des références bibliographiques.

La liste des références bibliographiques recense l'ensemble des documents consultés au cours de la recherche et auxquels il est fait référence dans le texte.

La bibliographie est placée après le texte principal et avant les annexes. Elle est rédigée selon des indications précises (cf. normes de présentation bibliographiques).

Annexes

Les annexes sont facultatives bien qu'elles soient nécessaires à la compréhension du travail de recherche.

Tous les documents qui alourdissent le texte sont mis en annexe et séparés en annexe 1, annexe 2, annexe 3...

Figures

Les figures sont des schémas, croquis, photographies, diagrammes, graphiques et autres illustrations.

Elles sont identifiées par un titre centré au dessous de la figure et précédé du mot figure et d'un numéro double en chiffre arabe. Le premier chiffre indique le numéro du chapitre et le deuxième renvoie au numéro de la figure dans le chapitre (ex. : Figure 1.1 : Titre.).

La source des figures est placée sous la figure à droite, police 10.

Les légendes sont insérées dans la figure.

Les documents photographiques doivent être nettement contrastés et de bonne qualité.

Tableaux

Tous les tableaux sont identifiés par un titre centré situé au dessus du tableau et précédé du mot Tableau et d'un numéro d'identification double (ex : Tableau 1.1 : Titre). Le premier chiffre indique le numéro du chapitre et le deuxième renvoie au numéro du tableau dans le chapitre.

La source des tableaux est placée sous le tableau à droite, police 10.

Quatrième couverture

Elle doit contenir les deux résumés (Français ou anglais et arabe) avec les mots clés.
Le résumé en langue arabe est obligatoire.

Les résumés doivent être brefs (environ 200 mots) ; ils exposent les objectifs, l'approche méthodologique et les résultats de la recherche. Ils sont accompagnés de 5 à 6 mots clés (maximum).

الملخص

الكلمات المفتاحية

Résumé ou Abstract

Mots clés ou Key Words

Citations

La citation est un « Passage d'un auteur, d'un texte rapporté exactement et signalé comme tel » (LE PETIT LAROUSSE illustré, 2011). Elle est reprise dans la langue d'origine et elle est suivie du nom de l'auteur et de l'année de publication, entre parenthèses.

Une citation courte (3 lignes maximum), placée entre guillemets français, est incorporée au texte.

Une citation longue, sans guillemets est isolée du texte, dans un paragraphe séparé par un espace supplémentaire, insérée en retrait par rapport au texte.

Une citation tronquée est signalée par des points de suspension placés entre crochets [...].

Notes de bas de pages

Les notes de bas de pages sont réalisées grâce à une fonction du logiciel Word « insérer note de bas de page ». Il est recommandé de les numéroter en commençant par le nombre 1 à chaque chapitre.

Toutes les références citées dans les notes doivent être incluses dans la bibliographie.

Normes de Présentation des références bibliographiques

Elles sont insérées à la fin du mémoire et sont présentées par ordre alphabétique des noms des auteurs, selon le type de référence à savoir :

- Les livres et ouvrages
- Les mémoires et thèses
- Les articles publiés
- Les communications nationales et internationales

1- Notice bibliographique pour un livre

- *Livre avec auteurs*

NOM, prénom des auteurs (ou NOM, prénom du 1^{er} auteur et al.). *Titre*. Sous-titre. Mention d'édition, ville, éditeur, «nom de la collection», numéro, année.

(L'abréviation et al. signifie «et les autres»)

LEFEBVRE, Henri. *Le Marxisme*. Paris, Presses universitaires de France, coll. «Que sais-je?», n°300, 1983.

GOWAN, J. *Architectural acoustics: design guide.*, éd. Mc Graw-Hill, New York, 2000.

GARCIA, JP et JOUVENT, M. *Gestion et entretien des immeubles d'habitation*. Paris, Edition Eyrolles, 1978.

DEBAVEYE, H et al. *10 outils pour la qualité dans le bâtiment : gestion dynamique des projets de bâtiment, les outils indispensables à chaque étape de l'opération, 80 modèles types pour maîtriser la qualité*. Paris, Edition Le Moniteur, 1996.

- ***Œuvre collective***

COLLECTIF. *Titre*. Sous-titre. Mention d'édition, ville, éditeur, «nom de la collection», numéro, année.

COLLECTIF. *The encyclopedia Americana*. Danbury, Conn., Grolier, 30 volumes, 2001.

- ***livres sans mention d'auteur(s)***

Titre. Sous-titre. Mention d'édition, ville, éditeur, «nom de la collection», numéro, année.

Les récits de vie. Théories, méthode et trajectoires. Montréal, Éditions Saint-Martin, coll. «Éducation permanente», 1986.

Annuaire statistique de l'Algérie 1983-1984. Alger, ONS, 1985.

2- Mémoire, Magister, doctorat

NOM, prénom de l'auteur. *Titre*. Sous-titre. Thèse de doctorat (ou magister ou mémoire de master, ingénieur...), structure (université, centre de recherche, école, faculté, institut...), ville, année.

LEZZAR, Samir. *Le vieillissement prématuré du patrimoine d'habitation : construction, entretien et législation*. Thèse de Magister, Université Mentouri, Constantine, 2000.

KIARED, Karim. *Etude et analyse de la réaction d'oxydation catalytique du dioxyde de soufre (SO₂) sur charbon actif dans un réacteur triphasé du type Verlifix*. Thèse de Doctorat, Institut National Polytechnique de Lorraine, Nancy, France, 1992.

3- Pour un périodique (article de revue et journal)

- ***Article de périodique en format imprimé***

NOM, Prénom des auteurs ou (NOM, prénom du 1^{er} auteur et al.) «Titre de l'article», *nom du journal ou de la revue*. Volume, numéro (date de publication), page(s) précise(s).

DE MONTCLOS, Violaine et al. «Perdus dans la jungle du numérique», *Le Point*. N°1642 (4 mars 2004), pp. 48-49.

EROGLU,Ilias, DOGU, Thomas, « Dynamic analysis of a trickle bed reactor by moments analysis ». *Chemical Engineering Science*, 38, 5, (1983), 801 - 815.

- **article de communication en format imprimé**

NOM, Prénom (ou initiale) de l'auteur ou (NOM, prénom du 1^{er} auteur et al.). «Titre de la communication», *nom du séminaire ou colloque*. Structure organisatrice, Lieu, date, page(s) précise(s).

BENRACHI,B et al. « Gêne sonore et effet du bruit sur la santé », *Séminaire International sur la Ville et Santé*. Université Mentouri, Constantine, Département d'architecture et d'urbanisme, 2-3 Décembre2007, pp. 187-193.

- **article de périodique en format électronique**

- **Disponible directement sur Internet**

NOM, prénom de l'auteur. «Titre de l'article», *nom du journal ou de la revue*. [en ligne]. Volume, numéro (date de publication). Adresse URL [date de consultation].

CHARRETTE, Éline. «L'apprentissage de l'anglais à l'aide d'Internet», *Clic*. [en ligne]. No52 (janvier 2004). <http://www.clic.ntic.org/clic52/apprentis.html> [page consultée le 20 avril 2004].

BENRACHI, B et LEZZAR, S. «The Impact of Building Modifications on Algerian Social Collective Housing», *International Journal of Urban Sustainable Development*. [en ligne]. Vol. 6, N°1 (Mai 2013). <http://dx.doi.org/10.1080/19463138.2013.780176> [page consultée le 30 Juin 2014].

- **Disponible sur cédérom**

NOM, prénom de l'auteur. «Titre de l'article», *nom du journal ou de la revue*. [document électronique]. Volume, numéro (date de publication), cédérom.

SWIFT, Jonathan. «Du bon usage du cannibalisme», *Le Monde diplomatique*. [document électronique]. N°560 (nov. 2000), cédérom.

- **Disponible via un outil de recherche électronique comme Repère**

Ce type d'article est assujetti aux mêmes règles que l'article tiré du périodique imprimé.

4- Notice bibliographique pour un ouvrage de référence (dictionnaire ou encyclopédie)

- **Pour l'ouvrage entier**

NOM, prénom de l'auteur. *Titre de l'encyclopédie*. Mention d'édition, ville, éditeur, collection, année, nombre de volumes ou tomes s'il y a lieu.

MELANÇON, Benoît. *Dictionnaire québécois instantané*. Saint-Laurent, éd.Fides, 2004.

- ***Pour un article tiré d'un ouvrage de référence***

NOM, prénom de l'auteur de l'article. «Titre de l'article», *Titre de l'encyclopédie*. Volume ou tome s'il y a lieu, ville, éditeur, année, collection s'il y a lieu, page(s) de l'article.

RICHARD, Jean. «Croisades», *Encyclopaedia Universalis*. Vol. 6, Paris, Encyclopaedia Universalis, 2002, pp. 786-793.

5- Notice bibliographique pour un document audiovisuel

- ***Pour un disque compact***

NOM, prénom de l'interprète. *Titre*. Sous-titre. [support]. Ville, éditeur, année, nombre d'unité(s).

LELOUP, Jean. *L'amour est sans pitié*. [disque compact]. Montréal, Audiogram, 1989, 1 disque compact.

- ***Pour une vidéocassette /DVD***

NOM, prénom du réalisateur. *Titre*. Sous-titre. [support]. Ville, éditeur, année, nombre d'unité(s), durée, noir et blanc ou couleur, etc.

Le doux portage. [enregistrement vidéo]. Québec, Jean Gagnon, c1983, 1 vidéocassette, 17 min, 3/4 po, son, coul.

6- Notice bibliographique pour un cédérom

- ***Pour l'ouvrage entier***

NOM, prénom de l'auteur. *Titre*. [document électronique]. Ville, éditeur, année, cédérom.

Jacques, Pierre et al. *Police Scope*. [document électronique]. Montréal, Collège de Maisonneuve, 2003, cédérom.

- ***Pour un article tiré d'un ouvrage sur cédérom***

NOM, prénom de l'auteur de l'article. «Titre de l'article», *Titre du document*. [document électronique]. Ville, éditeur, année, cédérom.

LAPEYRE, Henri. «Espagne. De l'unité politique à la guerre civile», *Encyclopaedia Universalis*. [document électronique]. Version 5. Paris, Encyclopaedia Universalis, c1999, cédérom.

7- Notice bibliographique pour un site Internet

- **Pour le site entier**

NOM, prénom de l'auteur (ou NOM de l'organisme). Titre de la page d'accueil. [en ligne]. Adresse URL [date de consultation].

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC. L'infirmière virtuelle. [en ligne]. <http://www.infirmiere.net/> [page consultée le J/M/A].

- **Pour un document en version électronique (Word, Excel, PDF ou html) repéré sur un site web**

NOM, prénom de l'auteur. *Titre du document*. [document électronique]. Ville, éditeur, année, Adresse URL

COLLECTIF. *Pour des communications réussies. Trousse d'outil. L'alphabétisme et vous*. [document électronique]. Ottawa, Communication Canada, 2003, <http://dsp-psdcommunication.gc.ca/Collection/PF4-16-2003F.pdf> 7

8- Images en ligne

Auteur OU Origine. *Titre de l'image OU Description*. [Indicateur Internet]. <Adresse URL >. (consultée le JJ/MM/AAA).

Alain Lefebvre. *Jeune fille avec une fleur*. [Image en ligne] <<http://cegep-fxg.qc.ca>>. (consultée le 15 mars 2006).

9- Vidéoclips en ligne

Auteur OU Origine. *Titre de la vidéo OU description*. [Indicateur Internet]. <Adresse URL>. (consultée le JJ/MM/AAA).

Animated Tutorial Sharing. *Project.Comment faire une recherche simple dans AcademicSearch Premier*. [Tutoriel en ligne] <<http://www.screencast.com/users/ants/folders/Database+Tutorials>>. (consultée le 8 novembre 2007).

Etrehumain. *Bibliothèque nationale du Québec – Lobby*. [Vidéo en ligne] <<http://www.youtube.com/watch?v=OEFb1nUBfxY&feature=related>>. (consultée le 14 décembre 2007).

Plagiat et droit d'auteur

La loi sur le respect des droits d'auteur doit être respectée lors de la rédaction du mémoire. Toute reproduction nécessite, du titulaire des droits d'auteurs, une permission qui doit être incluse dans le mémoire.

Plagier signifie copier textuellement un passage d'un ouvrage, d'une revue, d'une thèse, ... sans mentionner la source. C'est aussi utiliser des données, des figures d'autrui sans indiquer la provenance ou bien paraphraser un auteur.

Le plagiat est un vol intellectuel et donc passible de sanctions.

Les Sanctions :

En plus de celles prévues par la loi sur les droits d'auteurs. Le règlement intérieur de l'établissement prévoit la révocation de tout étudiant qui commet un plagiat, ou l'invalidation du diplôme si la fraude est avérée après l'obtention du diplôme.